

# Mohammed Mogouchkov n'était pas expulsable : la faute à Hollande, rappelez-vous Leonarda !

écrit par Christine Tasin | 14 octobre 2023



Fiché S, Mohammed Mogouchkov avait fait l'objet d'un contrôle ce jeudi. L'objectif, comme l'a précisé Gérard Darmanin, était de vérifier qu'il ne portait pas d'arme. DR



Fiché S, Mohammed Mogouchkov avait fait l'objet d'un contrôle ce jeudi. L'objectif, comme l'a précisé Gérard Darmanin, était de vérifier qu'il ne portait pas d'arme. DR

**Les Mogouchkov, des salafistes ne pensant qu'à tuer, étaient en liberté !**

Et l'assassin, Mohammed Mogouchkov, était en situation irrégulière, mais pas expulsable !

Arrivé en France à l'âge de 5 ans, l'auteur présumé de l'attaque mortelle au couteau du lycée d'Arras avait frôlé l'expulsion avec toute sa famille en 2014. On sait le rôle du parti communiste, on en a déjà parlé, mais on avait oublié l'essentiel, la réglementation imposée à l'époque pour les associations, partis politiques... **et Hollande lors de l'affaire Leonarda !**

<https://resistancerepublicaine.com/2013/10/25/leonarda-on-a-les-heros-et-les-martyrs-quon-merite-par-gilles-william-goldnadel/>

<https://resistancerepublicaine.com/2013/10/23/le-pere-de-leonarda-tractait-pour-hollande-parce-que-avec-lui-ils-seraient-regularises/>

<https://resistancerepublicaine.com/2013/10/21/non-affaire-leon-arda-lettre-ouverte-a-hollande-le-pujadas-du-pauvre-par-philippe-le-breton/>

**On ne peut plus expulser quelqu'un qui est arrivé en France avant l'âge de 13 ans et qui doit donc « être protégé » !!!**

Pourtant, quand le tueur Mohamed, à sa majorité, a fait une demande d'asile, elle a été refusée par l'Ofpra, refus confirmé par la Cour nationale du droit d'asile, ce qui signifie que le quidam était déjà connu et identifié comme dangereux ! Mais il était arrivé en France avant 13 ans il n'était donc pas expulsable. Et il ne pouvait pas être sous le coup d'une OQTF !

On est donc pieds et poings liés par les lois votées par les immigrationnistes, les islamophiles et l'UE !!!

Seule exception, la notion de menace très grave... comment en être sûr si le djihadiste ment bien et se garde bien de laisser des traces de ses convictions et projets ?

Le législateur a prévu des exceptions en cas de menace très grave. En vertu de l'article L631-3 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers du droit d'asile (Ceseda), un étranger arrivé en France avant ses 13 ans ne peut faire l'objet d'une expulsion « qu'en cas de comportements de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de l'État, ou liés à des activités à caractère terroriste, ou constituant des actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination, à la haine ou à la violence contre une personne déterminée ». Jusqu'à peu, Mohammed Mogouchkov n'entrait pas dans ces critères. Enfin, le jeune homme n'était pas non plus sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Et pour cause, compte tenu de son statut, la loi l'empêche...

**Une vraie révolution, urgente, est nécessaire en notre pauvre pays de France. Quand ? Qui ? Quoi ? Comment ?**

[Arras \(62\) : Movsar Mogouchkov sous les verrous après avoir relayé des vidéos de Daesh sur twitter. Sa famille avait été accueillie en France en dépit de son adhésion au salafisme \(màj : 4 mois plus tard, son frère passe à l'action dans un lycée...\)](#)

## 7/6/2023

L'ancien boxeur russe **Movsar Mogouchkov**, installé à Arras, reste en prison. Cet homme de 21 ans écope de **dix-huit mois de prison ferme pour avoir relayé sur Twitter des contenus violents, émanant notamment de l'État islamique (Daesh)**. En avril, l'Arrageois a été condamné à cinq ans de prison ferme par une cour d'assises spéciale, à Paris, pour participation à une association de malfaiteurs terroriste. La cour a estimé qu'il se livrait à de la propagande pour l'État islamique. Il traduisait notamment des contenus et montait des vidéos, publiées sur une chaîne Telegram qu'il administrait. **Trois des autres accusés ont été condamnés pour la préparation d'un attentat à Paris en 2019.**

Movsar Mogouchkov est né russe, en Ingouchie, près de la Tchétchénie, mais il parle un français impeccable (...). Sa famille est arrivée dans notre pays en 2008 (...) ses activités de musulman fondamentaliste (**sa famille adhère au salafisme, ce qui l'a poussée à fuir la fédération de Russie**) jouent avec les frontières de la légalité. (...)

Sur son ordinateur, ses recherches concernent le groupe Boko Haram (autre mouvement djihadiste), des martyrs, des terroristes, etc. **Son téléphone contient des chants islamiques au contenu sans équivoque : « Allons-y, égorgeons » ; « Mourir en martyr pour le califat » ou encore « L'État islamique est mon destin ».**

« Quel est votre but, quand vous relayez ces messages, alors même que vous êtes mis en examen ? », interroge le président Julien Paul. « Ce sont des convictions que j'ai encore aujourd'hui, énonce posément Mogouchkov. »

(...) En défense, Me Delattre tente de nuancer le portrait. Celui d'un « **jeune garçon toujours bon à l'école et au sport, dont la vie bascule en 2018 lorsque son père est expulsé de France et que son entraîneur de boxe décède subitement** ». (...)

[La Voix du Nord](#)

<https://www.fdesouche.com/2023/10/13/arras-62-movsar-mogouchkov-sous-les-verrous-apres-avoir-relaye-des-videos-de-daesh-sur-twitter-sa-famille-avait-ete-accueillie-en-france-en-depit-de-son-adhesion-au-salafisme-en-2008-maj-4-moi/>